FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Reconnue d'utilité publique

¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤

~~LIGUE D'AQUITAINE~~

¤¤¤¤

COMITES DEPARTEMENTAUX
DORDOGNE – GIRONDE
LANDES-PYRENEES
§§§§

REGLEMENT DE LA COUPE D'AQUITAINE
****
AINEES-JEUNESSES-POUSSINES

La commission régionale de gymnastique féminine met en compétition une Coupe réservée aux sections : Aînées - Jeunesses - Poussines des sociétés de la Ligue d'Aquitaine.

I. REGLEMENT TECHNIQUE

- Chaque société ne peut engager qu'une seule équipe par catégorie.
- Les gymnastes doivent exécuter les Cheval, Barres, Poutre et Sol pour les 3 catégories et les Ensembles pour les Aînées et les Jeunesses.
- Les moniteurs(trices) ont la possibilité d'engager les gymnastes dans les degrés de leur choix, à savoir :

AINEES : du 2ème au 6ème degré
De 6 à 12 Gyms. Les 6 meilleures notes retenues.

JEUNESSES : du 1er au 5ème degré
De 9 à 12 Gyms. Les 9 meilleures notes retenues.

POUSSINES : Tous les exercices du programme fédéral.
De 9 à 12 Gyms. Les 9 meilleures notes retenues.

(bien entendu chaque gymnaste peut changer de degré en changeant d'appareil).

- Toutes les gymnastes engagées devront faire les ensembles.

II.ENGAGEMENTS

Les imprimés d'engagement avec entête Ligue (questionnaire administratif, liste des gymnastes et équipes et liste de juges) vous seront adressés par le Club Organisateur 4 semaines avant la compétition et devront être impérativement retournés dans les délais indiqués(soit 15 jours au plus tard avant la compétition). Les clubs qui n'enverront pas les engagements dans les délais ne seront pas pris en considération. Après la réception, le club organisateur envoie un courrier à **Michel NEBRA** pour qu'il puisse établir l'organigramme des juges. Le club organisateur établit les horaires et les envoie aux clubs obligatoirement une semaine avant la compétition.. Une liste des équipes, des gymnastes et des juges devra être envoyée au Secrétariat à

Madame LABROUCHE Reine au Bourg 32400 LANNUX.

Le montant des engagements est fixé à 13 Euros par équipe et devra être impérativement envoyé avec la fiche d'inscription.

Pour les organisateurs, le prix du repas conseillé est 9€ (5€ pris en charge par la ligue pour les juges).